



## **SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND BEREBY**

\*\*\*\*\*

### **Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2012**

\*\*\*\*\*

#### **Avis de convocation**

\*\*\*\*\*

Les actionnaires de la SO.G.B. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 12 juin 2012 à 11h00** à Abidjan au **salon Abissa de l'Hôtel PULLMAN**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes.
2. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011, quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.
4. Affectation des résultats
5. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires quinze (15) jours avant la date de l'assemblée :

- Au siège social de la SO.G.B. à San-Pédro
- Au bureau administratif de la SOGB à Abidjan (21, ancienne route de Bingerville, Abidjan-Cocody)
- A BICI-BOURSE, Rue Gourgas, Abidjan Plateau

Les actionnaires ont le droit d'assister aux assemblées générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs actions sont inscrites sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale. Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au bureau administration et à BICI-BOURSE.

**Le Conseil d'Administration**